

- 7 -

TARIFS BILLETTERIE 2025

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 09 juillet 2025 à 17 heures.

Étaient présents : **Monsieur Fabrice ESCURE**, Président du Centre de la mémoire d'Oradour, Vice-président du Conseil départemental ; **Madame Annick MORIZIO**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Monsieur Thierry MIGUEL**, vice-président du Conseil départemental ; **Madame Sylvie TUYERAS**, Vice-présidente du Conseil départemental ; **Monsieur Pascal BUSSIERE**, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur Michel CUBERTAFOND ; **Monsieur Philippe LACROIX**, Maire d'Oradour sur Glane ; **Monsieur Benoît SADRY**, Président de L'ANFMOG ; **Madame Francine BRISSAUD**, Secrétaire de l'ANFMOG ; **Monsieur Claude MILORD**, Vice-président de l'ANFMOG

Étaient absents, excusés et avaient donné pouvoir : **Monsieur Ludovic GERAUDIE**, vice-président du Conseil départemental à Madame Annick MORIZIO. **Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES** vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Fabrice ESCURE

Étaient absents, excusés : **Monsieur Etienne GUYOT**, préfet de région Nouvelle Aquitaine ; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, Sénateur honoraire. **Madame Isabelle DEBOURG**, Conseillère départementale

Assistaient : **Madame Aurélie MURAT**, Directrice de la culture au Conseil départemental ; **Madame Céline ALAZARD**, Payeur départemental ; **Madame Bernadette ROBERT**, Directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Véronique VAUGRAND**, Responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Justine CHAVANCE**, Assistante de direction au Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

I. EXPOSÉ

Dans le cadre de la visite guidée et théâtralisée de l'exposition permanente du Centre de la mémoire organisée les 8 et 9 mai 2025 au Centre de la mémoire d'Oradour, Madame La Directrice du Centre de la mémoire d'Oradour a fixé, par décision ci-jointe du 28 avril 2025, transmise au contrôle de légalité le 6 mai 2025, le tarif de cet évènement à 14 € par personne.

II. PROPOSITION

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir entériner ce tarif.

III. DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration **APPROUVE** à l'unanimité le tarif de la visite guidée théâtralisée.

Pour extrait certifié conforme,
A Oradour-sur-Glane, le 17/07/2025
La Directrice,

B. ROBERT



REÇU EN PREFECTURE
le 30/07/2025

LA DIRECTRICE DU CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la régie du Centre de la mémoire adoptés le 3 décembre 2001 par la Commission permanente du Conseil général de la Haute-Vienne ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour en date du 19 mars 2025 fixant les tarifs de la régie billetterie pour l'année 2025 ;

Considérant que le Centre de la mémoire d'Oradour organise une visite guidée et théâtralisée de son exposition permanent les 8 et 9 mai prochains à 16 h pour 30 personnes maximum chaque jour ;

Considérant qu'à la date du Conseil d'administration du 19 mars 2025, ce projet n'était pas abouti et qu'il n'a pu être présenté en séance ;

Considérant que le prochain Conseil d'administration du Centre de la mémoire devrait avoir lieu en juin 2025 ;

DECIDE

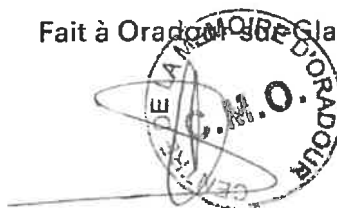
Article 1^{er} : Dans le cadre de la visite guidée et théâtralisée de l'exposition permanente du Centre de la mémoire, organisée les 8 et 9 mai prochains à 16h pour 30 personnes maximum par séance, le tarif de 14 € par personne sera appliqué.

Ce tarif de 14 € est fixé en tenant compte de la grille tarifaire existante afin de rester dans la fourchette des tarifs déjà en place pour les différentes prestations proposées.

Article 2 : La présente décision sera entérinée par le Conseil d'administration lors de sa prochaine séance.

Article 3 : La Directrice du Centre de la mémoire, Madame le Payeur départemental et les Régisseurs de recettes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au service du contrôle de la légalité.

Fait à Oradour-sur-Glane, le 28 avril 2025



B. ROBERT
Directrice

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/05/2025